

Avis du Conseil de Développement

Document d'Orientations et d'Objectifs et Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique du SCOT de la CABBALR

Les membres du Conseil de Développement partagent les orientations et les objectifs proposés et reconnaissent la pertinence de structurer le futur SCOT en 4 axes s'appuyant sur les 4 priorités du Projet de Territoire.

Au regard du contenu de chaque axe, plusieurs orientations ont toutefois fait l'objet de remarques ou de points d'attention particuliers à savoir :

- **Axe 1 « L'affirmation du caractère multipolaire du territoire basé sur l'articulation entre polarités et bassins de vie »**

La notion de bassins de vie au nombre de 7 sous l'angle de l'armature territoriale est reconnue comme une entité géographique pertinente permettant d'optimiser l'organisation du territoire, la proximité et les niveaux de services (proximité, intermédiaire et structurant) et leur développement. Veiller à ce que l'ensemble des habitants (jeunes, demandeurs d'emploi, personnes âgées) puissent accéder aux différents niveaux de services

Une attention particulière devra toutefois être portée à l'interconnexion et à l'irrigation des bassins de vie au travers notamment du renforcement des réseaux cyclables, de leur continuité et dans le respect des usages (piétons, cyclistes) et dans une offre de transports à la carte si besoin.

- **Axe 2 « Répondre aux défis du changement climatique tout en préservant la nature et la biodiversité »**

Au titre de l'orientation 2.1 : *préserver la RESSOURCE FONCIERE dans l'objectif du « Zéro Artificialisation Nette » en visant la sobriété foncière le Conseil de développement adhère au triptyque « Eviter- Réduire-Compenser » en portant toutefois une attention particulière sur les communes rurales qui n'ont sans doute pas les mêmes « réserves foncières » (friches commerciales ou industrielles) et qui ne pourraient plus accueillir de nouvelles constructions ; même si ces mêmes communes seront amenées à penser leur développement autrement et peut-être avec des communes voisines.*

Au titre de l'orientation 2.2 : *si l'ensemble des recommandations est partagé, le fait de conditionner le développement urbain et économique à l'existence d'une ressource en eau revêt un caractère prioritaire pour le Conseil de développement. Il faut interdire tout projet pouvant provoquer, même à long terme (100 ans !), la détérioration de la qualité de l'eau. Voilà pourquoi nous nous opposons fermement à l'arrivée de l'ISDD (Installation de Stockage de Déchets Dangereux à Hersin-Coupigny).*

Au titre de l'orientation 2.4 : *une attention particulière mérite d'être portée sur le respect du patrimoine et des paysages dans le cadre du développement de la production d'énergies renouvelables.*

Au titre de l'orientation 2.5 : *nous notons, avec intérêt, que les éléments des trame verte, bleue et noire soit davantage pris en compte, voire prescrits, dans les aménagements et outils réglementaires.*

- **Axe 3 « Garantir une qualité de vie harmonieuse, un bien-être et une proximité sur l'ensemble du territoire »**

Au titre de l'orientation 3.1 : Les besoins en logements prévoient une production de 17.000 logements soit 850 logements par an. Il est impératif de travailler à la vacance des logements (estimés à 10.000). Nous partageons les prescriptions relatives aux logements adaptés aux populations spécifiques dans un souci de mixité sociale : veiller à une répartition équilibrée du parc social sur le territoire, étudiants, jeunes travailleurs, logements des personnes en situation de handicap. Il conviendrait fortement de finaliser le schéma des aires d'accueil pour les gens du voyage comme le schéma départemental le prévoit et ainsi éviter les conflits lors d'installations « sauvages ».

Au titre de l'orientation 3.2 : Pour garantir la mobilité des habitants : maintenir la ligne TGV et défendre la place du territoire dans le futur SERM constituent des priorités majeures pour l'avenir et l'attractivité de l'agglomération. Permettre aux usagers du TER de pouvoir occuper des places libres dans les TGV. L'utilisation des voies navigables par les entreprises industrielles et logistiques est à développer fortement.

Au titre de l'orientation 3.3 : Œuvrer pour une meilleure offre et accessibilité des équipements médicaux... un impératif compte tenu de l'état de santé général de la population.

Au titre de l'objectif 3.3.3 : Un point de vigilance à l'égard de la transition numérique des services considérant que celle-ci peut engendrer des difficultés voire une rupture pour les personnes qui ne sont pas familiarisées avec les outils numériques (voire simplement pour y accéder).

Au titre de l'orientation 3.4 : L'offre équilibrée territorialement par un maillage commercial est louable. Comment réussir sans impliquer les acteurs directement ? Peut-être par le biais des organisations professionnelles voire des unions commerciales trop faiblement intercommunales.

Au titre de l'orientation 3.5 : Traiter de manière qualitative les « portes d'entrées » du territoire mais également celles de certaines communes.

- **Axe 4 « Accélérer les dynamiques de transition économique »**

Au titre de l'orientation 4.3 : La préservation d'une agriculture locale et paysanne sous-tend également le maintien des filières légumières locales et traditionnelles essentielles pour l'identité du territoire et le maintien de circuits alimentaires de proximité. Pour autant, elle ne doit pas s'opposer à une agriculture de productions destinées aux industries agro-alimentaires. Elles sont complémentaires.

Au titre de l'orientation 4.4 : Il convient de reconnaître le tourisme comme une activité économique à part entière qui est à développer en ayant toujours la préoccupation du tourisme à vélo.

A propos du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique

Les aménagements doivent permettre les transitions nécessaires des différents acteurs (artisans, commerçants, logistique) et des futurs acteurs face aux nouveaux comportements des consommateurs pour continuer d'être attractif, d'apporter des réponses de qualité et de proximité.